

TAXE SUR LES LOTERIES DENOMMEES « BINGO »

(TSLB)

(Art. LP. 339-8-1 à LP. 339-8-7 du code des impôts)

DECLARATION B1

A remplir en cas de loteries organisées dans une seule et même commune au cours d'un même mois

RECETTE DES IMPOTS

BP 72 – 98713 Papeete

11 rue commandant Destremau

Tél : 40.46.13.13

Fax : 40.46.13.01

PERIODE DE DÉCLARATION : TRIMESTRE ___ DE L'ANNÉE _____

À déposer à la Recette des impôts au plus tard le 15 du mois suivant le trimestre déclaré

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Dénomination sociale : Numéro TAHITI :

--	--	--	--	--	--

Adresse :

Téléphone/Fax : Téléphone portable :

Boîte postale : Code postal : Commune :

Adresse e-mail :

PAIEMENT

MOIS 1		E1	
MOIS 2		E2	
MOIS 3		E3	
TOTAL A PAYER (F) = (E1 + E2 + E3)			

MODE DE PAIEMENT

DATE ET SIGNATURE

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre du trésor public
- Virement bancaire sur le compte de la Recette des impôts
 IEOM : 45189 00003 61110000000 45 (depuis le Polynésie)
 IEOM Iban : FR7645189000036111000000045 (depuis l'international)
- Espèce

Date :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'AMINISTRATION

Références comptables :	N° déclaration :	Date de réception :
Date :		
N° :		
Montant :		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018, garantit les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. L'ensemble des mentions légales relatives à ces dispositions sont disponibles sur <http://www.impot-polynesie.gov.pf/rpgd-mentions-obligatoires-0>. Relativement à vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse ci-dessous, en justifiant de votre identité. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr>, sous réserve d'un manquement aux dispositions précitées. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

Calcul de la taxe sur les loteries dénommées « Bingo »

(art. LP. 339-8-5 et LP. 339-8-6 du code des impôts)

Calcul de la taxe sur les loteries dénommées « Bingo »					
(art. LP. 339-8-5 et LP. 339-8-6 du code des impôts)					
PREMIER MOIS	Commune d'organisation de la loterie :				
	A1	B1	C1	D1	
	Capital d'émission cumulé mensuel (en F CFP)	Montant de la taxe due en fonction du capital d'émission mensuel Part du Pays		Centime additionnel communal (en %)¹	Montant de la taxe due pour la part communale = B1 x C1
		Barème applicable Si A1 ≤ 200.000 F ; B1 = 0 F Si 200.001 F ≤ A1 ≤ 1.000.000 F ; B1 = 5.000 F Si 1.000.001 F ≤ A1 ≤ 3.000.000 F ; B1 = 25.000 F Si 3.000.001 F ≤ A1 ≤ 5.000.000 F ; B1 = 50.000 F			
	E1	TOTAL Mois 1 (B1+D1)			
DEUXIEME MOIS	Commune d'organisation de la loterie :				
	A2	B2	C2	D2	
	Capital d'émission cumulé mensuel (en F CFP)	Montant de la taxe due en fonction du capital d'émission mensuel Part du Pays		Centime additionnel communal (en %)¹	Montant de la taxe due pour la part communale = B2 x C2
		Barème applicable Si A2 ≤ 200.000 F ; B2 = 0 F Si 200.001 F ≤ A2 ≤ 1.000.000 F ; B2 = 5.000 F Si 1.000.001 F ≤ A2 ≤ 3.000.000 F ; B2 = 25.000 F Si 3.000.001 F ≤ A2 ≤ 5.000.000 F ; B2 = 50.000 F			
	E2	TOTAL Mois 2 (B2+D2)			
TROISIEME MOIS	Commune d'organisation de la loterie :				
	A3	B3	C3	D3	
	Capital d'émission cumulé mensuel (en F CFP)	Montant de la taxe due en fonction du capital d'émission mensuel Part du Pays		Centime additionnel communal (en %)¹	Montant de la taxe due pour la part communale = B3 x C3
		Barème applicable Si A3 ≤ 200.000 F ; B3 = 0 F Si 200.001 F ≤ A3 ≤ 1.000.000 F ; B3 = 5.000 F Si 1.000.001 F ≤ A3 ≤ 3.000.000 F ; B3 = 25.000 F Si 3.000.001 F ≤ A3 ≤ 5.000.000 F ; B3 = 50.000 F			
	E3	TOTAL Mois 3 (B3+D3)			

¹ Cf. Code des impôts, 5^{ème} partie, Annexe 1.